




Publié le : 28/09/21 Certifié exécutoire , le Maire : 28/09/21  Pour le Maire et par Délégation Priscilla DESGARCEAUX	Déposé en préfecture le : 28/09/21 Identifiant de télétransmission : 034-213400328-20210901-76536-AU-1-1
--	---

Service : S. MUSEES
Réf : MS/CD/SC n°2021-6

CULTURE - MUSÉES - Convention de mise à disposition gratuite de l'Auditorium de la Médiathèque André Malraux - conférences des 2 octobre, 29 octobre, 5 novembre et concert du 20 novembre 2021.

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération n°22 en date du 21 septembre 2020 rendue exécutoire le 25 septembre 2020, déléguant au Maire une partie de ses attributions,

CONSIDERANT que la Ville de Béziers souhaite faire vivre ses musées hors les murs et dans ce cadre, diversifier les lieux de diffusion de son programme de conférences,

DECIDE

ARTICLE 1 : la conclusion d'une convention avec la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour la mise à disposition à titre gratuit de l'Auditorium de la Médiathèque André Malraux, afin d'y réaliser les conférences et concert suivants :

- le samedi 2 octobre de 14 à 17h00 : conférence sur Déodat de Séverac par Monsieur Jean-Bernard Cahours d'Aspry,
- le vendredi 29 octobre de 14 à 17h00 : conférence "Les couples mythiques de l'art" par Madame Benoîte Bagan,
- le vendredi 5 novembre de 17 à 21h00 : conférence sur Camille Saint Saëns par Madame Sabine Teulon Lardic,
- le samedi 20 novembre de 17 à 21h00 : concert de Monsieur Christophe Maynard.

ARTICLE 2 : de signer la convention établie avec la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée afin d'en préciser les modalités de mise en œuvre.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le 28/09/2021

Robert MENARD

